

# Cantons actuelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **76 (1988)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **20.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Valais**

**Femmes et violence**

(fl) — « Entraide Femmes », à Martigny, est une chaîne de solidarité de 5 à 7 personnes décidées à venir en aide aux femmes victimes de violences.

Dans les années septante déjà le féminisme et ses combats d'alors trouvaient écho à Martigny : un « Groupe Femmes » se constituait spontanément. Avec le temps et au gré des interpellations, chacune centrait son intérêt sur un aspect particulier : planning familial, avortement, divorce, mères chefs de famille. Petit à petit, les objectifs des personnes sensibilisées aux problèmes des femmes battues se précisaient : il fallait absolument informer les femmes de leurs droits et pouvoir répondre à des cas de détresse.

En 1984 le groupe Entraide Femmes se constituait enfin : deux numéros de téléphone étaient mis à la disposition du public.

Aujourd'hui, la plupart des demandes de renseignements juridiques peuvent être satisfaites grâce à la documentation progressivement amassée et à l'aide d'une avocate de la place. Au besoin, un coup de fil peut donner suite à une entrevue avec deux responsables.

Mais la majorité des appels émane de personnes victimes de violences : certaines parlent, se racontent, évaluent ainsi mieux leur situation, mais n'osent pas faire le pas. Pour d'autres, c'est l'occasion de faire le point : mieux au fait de leurs droits elles aborderont avec plus de confiance leur première entrevue avec un avocat.

Il arrive aussi qu'une personne, s'estimant en danger, doive quitter son domicile : « Beaucoup de femmes ignorent qu'elles peuvent quitter leur foyer sans préjudice si elles avertissent le juge dans les 48 heures », dit une responsable.

Dans ces cas, rares il est vrai, la répondante cherche un foyer d'accueil : « Il nous est arrivé de faire héberger une femme et ses quatre enfants dans un foyer franciscain ! Au besoin nous pouvons les accueillir nous-mêmes. Mais il y a aussi le problème de la distance : la personne n'habite pas forcément tout près ». Car si la ma-

ajorité des appels proviennent du Bas-Valais, d'autres viennent aussi de plus loin. Système D : « Nous avons une liste de quelques hôtels pas chers. » La commune avait bien mis un appartement à disposition. Mais cette formule s'est vite avérée insatisfaisante.

Ce service privé, totalement gratuit, est certainement utile en Valais où n'existe aucune structure d'accueil pour les femmes victimes de violences.

**Fribourg**

**Groupe d'auto-aide créé**

Un groupe d'auto-aide s'est constitué à Fribourg, à l'initiative de Solidarité-femmes. Il répond à un besoin souvent exprimé par les femmes quand elles quittent l'appartement d'accueil (cf. FS février 1988). Ce groupe est destiné à gérer à plusieurs ce temps difficile de la séparation et de la reconquête de l'autonomie. Savoir que l'on n'est pas seule dans cette situation, que d'autres la vivent aussi, pouvoir partager expériences, peur, projets... Mme Elisabeth Weber, formatrice d'adultes à Bienne, s'est préoccupée de ce problème et assistera le groupe.

Renseignements au (037) 222 202 ou à la C.P. 80 à Fribourg.

**Fribourg**

**Commission : globalement positif**

(bbg) — Arrivée en fin de période administrative, la Commission cantonale des questions féminines s'est reconstituée avec de nouveaux membres. Suite aux démissions de Mme Duc, première présidente, de MM Grandjean et Vaucher, et à l'insistance de Mme Anne Colliard, présidente, deux messieurs sont venus remplacer les partants, un professeur au collège et un orientateur professionnel. Il n'y aura donc pas un seul homme alibi dans cette commission !

Le bilan dressé est dans l'ensemble positif, bien que la commission soit peu connue dans le public et ait peu de moyens de se faire connaître — ce que plusieurs membres déplorent. Durant les six derniers

mois de 1987, la commission a reçu Gabrielle Nanchen, ancienne vice-présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines. Décision a été prise d'établir des relations plus étroites avec cette dernière. La commission fribourgeoise s'est également penchée sur le projet d'aide aux

victimes d'agression, lors de la consultation fédérale.

Une commission interne a été mise sur pied afin de traquer les éléments d'inégalité qui existent encore dans les lois cantonales, en particulier en ce qui concerne la caisse de prévoyance professionnelle et le 3e pilier.

**Impôts neuchâtelois**

**Un emplâtre pour les familles monoparentales**

(ib) — Un peu bousculé par la Confédération, le canton de Neuchâtel a adopté l'année dernière une nouvelle loi cantonale sur les impôts, tentant de réparer les injustices subies par les couples mariés en regard des concubins.

Apparaissant d'emblée comme hâtivement mise en place, cette loi a surtout déployé ses effets pervers en décembre dernier, lors du paiement de la dernière tranche.

La correction effectuée a pénalisé, bien entendu, les célibataires (il faut bien trouver l'argent quelque part) incluant les familles monoparentales assujetties curieusement à cette catégorie.

Un étonnant effet de passe-passe a octroyé ainsi aux payeurs de pensions alimentaires le droit de les déduire de leurs revenus imposables ; les bénéficiaires, en majeure partie des femmes chefs de famille, ont été astreintes à ajouter ces montants à leur revenu.

Parmi ces dernières, la plupart ont eu d'amères surprises, avec une taxation parfois fortement augmentée sans revenu effectif supérieur. Si l'on sait que dans ces cas-là, les budgets sont souvent serrés, on comprend que certaines aient mis les pieds au mur. Quelques communes ont d'emblée tenté une correction autorisant une remise pour les impositions touchant cette catégorie. Le Conseil d'Etat et le Grand conseil ont été interpellés et déjà dans la séance de janvier dernier, un emplâtre a été mis sur cette injustice : les contribuables touchés pourront déduire 1 500.— francs supplémentaires du revenu imposable à partir du deuxième enfant. Il sera intéressant au décompte final de voir si l'injustice est réellement réparée.

Le chef des finances cantonales a déclaré d'ailleurs que « le fisc se montrera bienveillant et acceptera des remises d'impôts justifiées. »

Mais si le fisc se montrerait imaginaire et équitable, ce serait plus utile. N'aurait-on pas pu envisager alors que ces montants en litige soient partagés pour leur imposition fiscale. Pour les uns, ils sont réellement une charge — familiale — et pour les autres, ils ne sont pas vraiment un revenu.

On peut également se demander comment une telle loi, si mal fagotée à pu passer la rampe, ses effets étant d'emblée mesurables ? En coulisses les chuchotements laissent entendre que justement dans la commission d'élaboration, il y aurait eu des gens astreints à verser des pensions et qui... Il n'y avait donc personne qui était « bénéficiaire » de telle pensions et qui puisse s'insurger contre cette arithmétique antisociale qui veut qu'une maman (ou un papa) + les enfants ne soient pas considérés comme familles ?

Pourtant, d'après le bon sens et le Larousse, ce sont les enfants qui donnent le statut de famille à la communauté formée d'un ou deux parents et de leurs rejetons.

Quelques femmes pourraient manifester un rejet de cet emplâtre bienveillant.

## Jura

### Première cantonale

(nr) — Après des études de droit à Neuchâtel, une licence d'avocate en poche et un stage chez un notaire, Geneviève Cattin, native de Saignelégier, est la première femme du canton du Jura à s'être vu délivrer le brevet de notaire.

## Jura et Jura sud

### Le jouet en question



Des jouets pour le développement et le plaisir.

(nr) — Le 3 février dernier, le Centre de liaison des associations féminines jurassiennes a organisé sa première conférence. Les responsables avaient invité Mme Raymond Caffari, spécialiste et enseignante à l'Ecole sociale de Lausanne, à s'exprimer sur le rôle du jouet dans notre monde. Le nombre élevé des participantes a montré qu'une telle conférence avec un tel sujet répondait à une demande. Quelle est l'origine du jouet ? Existe-t-il de bons et de mauvais jouets ? Quelle doit être leur place ? Telles sont les questions auxquelles a tenté de répondre Mme Caffari.

Depuis toujours les enfants ont joué. Avec ce qui leur tombait sous la main : des objets, des cailloux. Ils ont eu des jouets pour jouer en groupe ou tout seuls.

Aujourd'hui, les jouets envahissent le marché. Les enfants sont victimes du matraquage publicitaire. Ils peuvent se tromper dans leur choix : jouet traditionnel, éducatif, technique ?

Il est difficile de dire qu'un jouet est bon ou mauvais. S'il

remplit son rôle (divertir, faire connaître, faire découvrir le monde, la matière, la vie sociale, aider à exprimer l'agressivité, l'angoisse, les frustrations, etc.), il est bon. Les armes reproduites, les jouets donnant une idée caricaturale (poupée Barbie, par exemple) et paraissant critiquables aux adultes ne sont pas forcément mauvais. Tout est relatif. Un bon jouet est un jouet avec lequel l'enfant joue. C'est son utilisation qui est importante.

Pour choisir un jouet, les critères les plus importants sont

- lausannois dans le contexte de la campagne menée par l'ADF dès janvier 1987 en vue des élections fédérales ;
- Silvia Ricci Lempen, ex-membre du comité, et à Françoise Longchamp, ex-présidente qui présentèrent chacune leur analyse de la situation ;
- à la présidente de l'ADF-Suisse, Christiane Langenberger qui montra le rôle essentiel que joue, dans la vie politique, une association comme l'ADF et qui énuméra les domaines où les femmes auront encore à se battre.

Le débat prévu sur l'avenir de la section fut fréquemment interrompu par des échanges de reproches (accusations - excuses). Retenons de la discussion générale les deux aspects suivants :

- premièrement, il est nécessaire de préciser le sens des statuts et prévoir une ligne de conduite que l'association et ses responsables devraient adopter lors d'élections ;
- deuxièmement, un affrontement eut lieu entre deux tendances inconciliables : les unes sont persuadées qu'il n'y a qu'un seul féminisme (facile à gauche, impossible à droite), que c'est un choix de société et que l'entente sur les stratégies à adopter pour atteindre l'égalité n'est plus possible entre femmes engagées dans des partis différents ; les autres estiment qu'il peut y avoir autant de féminismes que de femmes et que ce pluralisme des opinions représente une richesse pour une association.

En fin d'assemblée, les membres de l'ADF-Lausanne, placées devant le choix du maintien de leur propre groupe ou de la dissolution, votèrent pour le maintien par 44 voix contre 3. Dans un second vote, parmi 3 solutions présentées (*statu quo* — autre ADF — mini ADF), c'est la seconde qui obtient le plus de voix. Une dizaine de personnes se déclarèrent prêtes à réfléchir et à établir un projet d'une nouvelle ADF-Lausanne, à présenter lors de l'assemblée générale ordinaire de l'été.

l'usage qu'en fera l'enfant et bien sûr l'âge de l'enfant. Un jouet coûteux aura tendance à limiter la liberté de l'enfant. Finalement, l'utilisation du jouet doit mener au jeu, au développement et au plaisir.

## Lausanne

### Une autre ADF

(sch) — Suite aux événements de cet automne (cf FS, janvier 1988), les membres de la section lausannoise de l'Association pour les droits de la femme avaient été convoquées à une assemblée extraordinaire qui eut lieu le 9 février dernier.

Le moins qu'on puisse dire est que la discussion fut passionnée, par moment houleuse, et que Marcelle Foretay (l'une des 4 rescapées du comité), qui présidait, eut fort à faire pour donner la parole à chacune et mener à bout cette difficile assemblée.

Avant de lancer le débat, elle donna successivement la parole à :

- l'archiviste du comité cantonal, Simone Chapuis, qui remplaça la crise du comité

## Berne

### Administration et droit des femmes

(nr) — Le comité « De la parole aux actes » est né en 1986. Constitué de diverses personnalités des milieux économiques, politiques et culturels, il vise à la promotion des droits des femmes dans le monde du travail.

Le comité a pris des contacts un peu partout et une quarantaine d'entreprises privées, organisations et administrations publiques ont adhéré au projet. Et parmi elles, le canton de Berne, plus précisément sa Direction des finances.

L'Etat de Berne s'est engagé en faveur de « De la parole aux actes » pour plusieurs raisons. Premièrement, la législation fédérale actuelle confiée à l'Etat le rôle de promouvoir une véritable égalité des chances, dans les textes de loi, certes, mais aussi dans sa propre administration.

Par ailleurs, on prévoit une baisse de la main-d'œuvre qualifiée pour les années à venir. Il convient donc d'impliquer davantage les femmes dans la vie professionnelle.

Le canton de Berne compte 13 200 fonctionnaires. 32 % sont des femmes. Seules 3 % d'entre elles occupent des fonctions de cadres supérieurs. 12 % sont des cadres moyens, 33 % secrétaires. 72 % occupent des emplois subalternes. Les possibilités offertes aux femmes doivent donc être élargies. Le déséquilibre doit être au moins atténué.

Comme les autres adhérents à « De la parole aux actes », l'Administration cantonale bernoise a formé un groupe de travail, chargé d'élaborer des projets concrets. Un rapport annuel sera adressé au Conseil exécutif. Le groupe de travail compte 18 femmes et 2 hommes, tous membres de l'administration, placés sous la direction de Barbara Nyffeler, secrétaire de la Direction des Finances.

Au programme du groupe figurent des tâches telles l'analyse de la situation actuelle des femmes dans l'administration et l'étude des mesures d'ordre structurel (durée du travail, système de traitement, etc.).

Genève

## ADF sans tempêtes

(jbw) — L'ADF de Genève vient de tenir une assemblée générale sans histoires. Gilberte Muller, présidente, a été réélue. Les élections municipales et fédérales ont coûté cher, mais n'ont pas produit les tempêtes ni même les vagues qu'elles ont créées à Lausanne. Il y a simplement un trou de Fr. 12 000.— sur l'exercice 1987.

Le loyer et l'ordinateur partagé avec le Centre de liaison coûtent cher aussi.

Marianne Frischknecht, déléguée à l'égalité des droits entre hommes et femmes a dressé un bilan après 3 mois d'activité. Être dans la maison, nommée au grade de secrétaire adjointe du Département de justice et police, être informée sur la fabrication des lois concernant l'égalité, par exemple lois fiscales, sociales ou concernant l'enseignement...

Ma foi, c'est vraiment utile. Après 3 mois, il y a déjà des résultats. Bilan positif, très positif.

Genève

## Assurance-maternité : des femmes en colère

(jbw) — Réunies à l'initiative de F-Information après l'échec de la votation sur l'assurance-maternité, plusieurs Genevoises ont rédigé une lettre au Conseil Fédéral, qu'elles demandent à toutes les femmes intéressées de photocopier et d'expédier avec un maximum de signatures.

Pour donner plus d'éclat et d'originalité à cette démarche, il est recommandé (mais pas indispensable) de placer cette lettre dans une couche-culotte (la plus petite et la meilleur marché possible, il s'agit seulement de marquer le coup!).

Comme le délai d'envoi a été fixé au 15 mars par les promotrices de l'action, vous avez encore juste le temps de vous procurer le texte de la lettre auprès de F-Information (1, rue des Barrières, case postale 757, 1211 Genève 3, tél. (022) 21 28 28) et d'y participer.

La lettre fait état de la consternation et de la révolte de toutes celles et tous ceux qui



luttent depuis longtemps pour une protection efficace de la maternité. Elle dénonce le fait que deux objets différents ont été amalgamés, et que le terme « assurance-maternité » n'apparaissait pas sur les bulletins de vote. Elle demande enfin que « le Conseil Fédéral propose aux Chambres, dans les plus brefs délais, un projet d'assurance-maternité qui reconnaisse et prenne en considération le rôle essentiel de la maternité et de la famille dans notre société,

et qui soit indépendant de l'assurance-maladie ».

Par ailleurs, deux députées au Grand Conseil genevois, Christiane Brunner et Claire Torracinta-Pache, ont déposé une résolution invitant le Conseil Fédéral à présenter un nouveau projet d'assurance-maternité indépendant de l'assurance-maladie. Pour les parlementaires d'autres cantons qui souhaiteraient s'en inspirer, le texte est disponible auprès de notre rédaction.

# identique au féminin...

A sa clientèle féminine, la BCG propose aide et conseils en matière financière, bancaire et sociale.

Située 34 avenue de Frontenex (tél. 35 88 32), notre nouvelle agence est dirigée par Madame Marie-Antoinette Huguenin. Entourée de collaboratrices qualifiées et enthousiastes, elle propose à nos clients tant masculins que féminins l'éventail complet des services qu'assurent les 14 agences de la BCG.

Seule à Genève, une agence au féminin, identique aux autres... identique au féminin.

Banque hypothécaire du canton de Genève, votre banque cantonale

**BCG** 

Genève

## Portes ouvertes aux arts déco

(ed) — Beaucoup d'appelés, peu d'élus, à l'Ecole des Arts décoratifs de Genève : sur les quelque trois cents candidats qui se pressaient au portillon de la classe préparatoire l'an dernier, seuls quatre-vingts en ont finalement franchi le seuil. C'est dire que les places coûtent cher et qu'il faut être non seulement doué, mais encore sérieusement motivé pour accéder à l'antichambre de l'élite artistique. Ceci explique sans doute le très haut niveau des travaux exposés lors de la journée portes ouvertes, organisée pour la première fois et simultanément dans les trois bâtiments de l'école. Des bâtiments qui accusent par ailleurs lourdement le poids des années.

Rue Necker, des panneaux hauts en couleurs évoquent le thème de la journée avec beaucoup de fraîcheur et d'humour. Le visiteur est frappé autant par l'esprit créatif que par la « patte » de ces artistes débutants. Ils sont d'ailleurs à l'œu-

vre partout et dans les domaines les plus divers : bijouterie, joaillerie, expression artistique, graphisme, couture, dessin et architecture d'intérieur. A première vue, on dénombre autant de filles que de garçons. Les premières sont peut-être un peu plus nombreuses en bijouterie qu'en dessin d'intérieur, nous déclare un professeur, quelque peu surpris par notre question.

L'Ecole des Arts décoratifs est une école professionnelle de métiers d'art et d'art appliqué, qui accueille des élèves à la fin de la scolarité obligatoire. Elle comporte trois niveaux : la classe préparatoire, dont la durée est d'un an et qui sert aux élèves à évaluer leurs aptitudes *in situ* et à décider de leur orientation future.

L'apprentissage, auquel on accède aussi par un concours, sanctionné par un certificat de capacité reconnu au plan fédéral, et qui dure quatre ans. Au niveau supérieur, l'école forme des créateurs en architecture d'intérieur, en graphisme, etc. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Ecole des Arts décoratifs, 15, boulevard James-Fazy, à Genève. Tél. 31 37 57.



## Union féminine Coop (NE)

### L'histoire en tête

(ib) — Dans un canton à forte tradition « coopératrice », l'Union féminine Coop de la Chaux-de-Fond fêtera l'année prochaine son 50e anniversaire. Cette année, la section a charge d'accueillir les déléguées de toute la Suisse romande. Elle a également préparé un programme d'activités varié, attaché essentiellement à la connaissance de l'histoire locale.

Après la projection en février d'un film sur « La vie

d'un ouvrier en 1930 », l'Association invite le mercredi 30 mars à une causerie sur les « Moulins oubliés du Haut-Jura neuchâtelais » ; en avril, mercredi 27, c'est le folklore de Roumanie qui est à l'honneur ; le 25 mai, une visite commentée du Musée historique et médailler et une présentation des richesses du lieu, par la conservatrice ; le 29 juin, une balade en images qui conduira jusqu'à Ballenberg.

Toutes les séances, exceptée celle consacrée au Musée historique, se déroulent au Britchon (Maison du Peuple) à 20 h.

L'Union féminine Coop accueille volontiers de nouveaux membres.

## Agenda

### Journée Internationale des Femmes

Plusieurs des manifestations prévues à cette occasion ont lieu avant la date de sortie de **Femmes Suisses**, il nous est donc malheureusement impossible de les signaler.

- Le **mardi 8 mars** à Genève, une soirée sur le thème « Comment gérer nos conflits » est organisée par le groupe genevois des Femmes pour la paix. Paroisse de la Servette, avenue Went, à 20 h.
- Egalement le **mardi 8 mars**, à Lausanne, le Centre de Liaison des associations féminines vaudoises organise une soirée sur le thème « Les faits sont mâles et les paroles femelles, ou comment se débarrasser des stéréotypes en éducation », avec Silvia Ricci Lempen et Thérèse Moreau, autour du livre **Vers une éducation non sexiste**. Maison de la Femme, 20 h 15.
- Le **vendredi 11 mars**, à Delémont, la Journée Internationale des Femmes se fêtera à l'enseignement de la féminisation du langage (noms de professions et autres). C'est sur le thème « Parler française » que s'exprimera Thérèse Moreau, invitée par le BCF. Le lieu et l'heure exacte seront communiqués dans la presse régionale.

### Centre de Liaison des associations féminines jurassiennes

Une rencontre des présidentes et responsables des sections aura lieu le **jeudi 24 mars** prochain. Cette soirée de discussion et d'échange aura lieu dès 19 h 30 au restaurant « Chez Minet », à Boécourt.

Mme Philipof, de Pro Secteute, parlera du maintien à domicile des personnes âgées et des homes médicalisés.

Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à la soirée.

### Centre de Liaison des associations féminines genevoises

Assemblée générale le **10 mars**, à 18 h, aux Halles de l'Île, suivie d'un repas et d'une conférence de Mme H. Beyeler sur le Quart-Monde.

### Femmes de théâtre

C'est le nom d'une association qui essaie de donner la parole aux textes de femmes ainsi qu'aux comédiennes de ce pays. Pour faire sa connaissance, allez assister aux prochaines « lectures » de textes féminins qu'elle organise, à la salle Forum de l'UCJG, 9 av. Ste. Clotilde à Genève, à **20 h 30**, le **dimanche 27 mars** et le **dimanche 29 mai**.

### « Nos doigts d'enfant »

Le Centre F-information et la Librairie-femmes l'Inédite proposent une soirée-débat autour du livre « Nos droits d'enfant » (Ed. Syros). Les auteures Brigitte Hayoz Koller, Danielle Plisson et Nicole Zellweger présenteront leur livre ainsi que les buts et activités de l'organisation Défense des Enfants-International. La soirée-débat aura lieu le **jeudi 17 mars 1988** à 20 h 15 à la Taverne de la Madeleine, 1<sup>er</sup> étage, rue des Barrières 1, Genève. Entrée libre. Renseignements : F-information (022) 21 28 28. L'Inédite (022) 43 22 33.